

**Procès Verbal N°1**  
**Comité Directeur**  
de la Ligue Régionale de Triathlon des Pays de la Loire  
du vendredi 31 mars 2017 à 19h  
Maison des Sports de NANTES

Présents : BOURON Luc, DEPOIVRE Henri, DURAND Pascal, FOUCAUD Thierry, HAMARD Bruno, LEBERT Stéphanie, LEBRIS Karine, POGGI Benjamin,

Absents excusés :

COTTANCEAU Jean-Paul, LEGALL Benjamin, MERAZI Laurence.

Ordre du jour :

1. Approbation PV Comité Directeur du 13 février 2017
2. Affiliations clubs et point licences
3. Election du Bureau directeur et attribution des commissions
4. Prise en charge des déplacements lors des représentations de la ligue sur les compétitions
5. Etude du litige Tristan Subervie/Nicolas Lemée
6. Planning des Comités Directeurs
7. Questions diverses

Quorum atteint (1/3 présents sur 11 élus).

Début de la séance : 19h30

Secrétaire de séance : Foucaud Thierry

1) Approbation PV Comité Directeur du 13 février 2017

- Approuvé à l'unanimité.

2) Affiliations clubs et point licences

A ce jour, la ligue de Triathlon des Pays de La Loire comprend :

- 55 clubs + 1 club de RAID
- 4314 licenciés dont 3126 renouvellements (74%)
- 1188 nouvelles licences
- 86 licences individuelles

### 3) Election du Bureau directeur et attribution des commissions

#### Vote à bulletin secret des vice-présidents(es), du trésorier général, et secrétaire général.

Scrutatrice / scrutateur : Stéphanie Lebert et Hamard Bruno.

Votants : 8

#### Résultats des votes :

Vice-présidente : LEBRIS Karine - 8 voix (élue)

Vice-président : POGGI Benjamin - 6 voix (élu)

Trésorier général : DURAND Pascal – 8 voix (élu)

Secrétaire général : FOUCAUD Thierry – 7 voix (élu)

#### Attribution des présidences des différentes commissions

- Commission Régionale d'Arbitrage (CRA) : Jean-Paul COTTANCEAU
- Commission Technique Régionale : (CTR) : Pascal DURAND et Benjamin LEGALL
- Commission Communication : Laurence MERAZI
- Commission Développement durable : Bruno HAMARD
- Commission Mixité : Karine LEBRIS
- Commission Paratriathlète : Benjamin POGGI
- Commission de Discipline : Pascal DURAND
- Commission de sécurité : Henri DEPOIVRE
- Commission Matériel : Henri DEPOIVRE
- Commission Médicale : Stéphanie LEBERT
- Commission Ressources Humaines : Luc BOURON
- Commission Raid et Swimrun : Luc BOURON

### 4) Prise en charge des déplacements lors des représentations de la ligue sur les compétitions

Le Président, Luc Bouron, présente le document qui devra être rempli par chaque membre du comité directeur, afin de pouvoir être indemnisé des différents frais inhérents à la fonction. Les justificatifs devront être joints à ce document.

En aucun cas, un membre du comité directeur ne pourra prétendre à indemnisation, si celui-ci se retrouvait dans la position de compétiteur ou autres missions non prévues dans la représentativité de la ligue.

Un arbitre, membre du comité directeur, ne pourra pas être le représentant de la Ligue sur les différents podiums. Ceci pour des raisons de concentration sur sa tâche, et le travail d'équipe (débriefting.. ).

## 5) Etude du litige Tristan Subervie/Nicolas Lemée

Le comité directeur, après avoir pris connaissance des courriers des deux personnes concernées, accepte la démission de Tristan Subervie. Celui-ci devra valider sa démission par lettre recommandée. Le président Luc Bouron, lui signifiera la décision du comité directeur.

## 6) Planning des Comités Directeurs

Dans le cadre de la préparation du dossier « Politique Régionale Nouvelle Olympiade », il est fixé deux réunions :

- Mardi 18 avril 2017 à 20h (réunion téléphone)
- Mercredi 10 mai 2017 à 17h (à Angers - 5 rue Guérin)

Outre ces deux réunions, il est demandé à chaque membre du comité directeur, en fonction de ses disponibilités, de se positionner sur différentes épreuves de la ligue de triathlon des pays de la Loire. Ceci afin de représenter la ligue sur site et podiums (rencontre des organisateurs).

## 7) Questions diverses

- Le président Luc Bouron, présente le PowerPoint de la direction régionale, support de la présentation « Politique Régionale Nouvelle Olympiade ». Celui-ci le transmettra aux membres du comité pour réflexion avant les deux réunions préparatoires des 18 avril et 10 mai 2017.
- Benjamin Poggi fait part de sa démarche auprès de la FFTRI, suite à la publication d'un commentaire sur une publication Facebook, le mettant en cause dans le cadre de sa fonction d'élu au sein de la Ligue. Ce message diffamatoire émanant de la Présidente de la ligue de Bretagne, également élue au Conseil d'Administration Fédéral. Benjamin demande à ce que son courrier ainsi que la réponse de Philippe LESCURE soit annexés au présent P.V.  
Luc Bouron lit le courrier qu'il adressera à cette même présidente enlevant toute ambiguïté.

Fin de séance : 23h45'

Le Président  
Luc BOURON



Le Secrétaire  
Thierry FOUCAUD



M. POGGI Benjamin  
Membre du Comité Directeur  
Et Représentant de la Ligue des Pays de la Loire

Fédération Française de Triathlon  
A l'attention de Philippe LESCURE  
Président de la F.F.Tri  
2, rue de la Justice  
93213 Saint Denis La Plaine

Nantes, le 16 mars 2017

Objet : Saisie de la Commission Disciplinaire

Monsieur le Président,

Par la présente je vous faire part de mon souhait de saisir la Commission Disciplinaire.

Au titre de mon engagement au sein de la ligue régionale de Triathlon des Pays de la Loire, je fais l'objet à titre personnel d'un propos diffamatoire de la part d'une membre de l'actuel Comité Directeur Fédéral sur Facebook au sujet du fonctionnement de notre ligue régionale.

Copie d'écran ci-dessous. Ces propos ont été publiés sur le compte facebook de Florent ROY, candidat à la Présidence de la Fédération Française de Triathlon :

<https://www.facebook.com/roy.florent> (commentaire sur la publication du 14 mars 2017)



**Complément Etape 12 – Les candidats au CA que je soutiens - Construisons ensemble la Fédération de demain**  
FLORENTROY.FR

J'adore Commenter Partager

Vous, Patrick Huon, Franck Messina et 77 autres personnes

9 partages

Afficher 33 autres commentaires

**Bruno Furlan** Bon courage , il faut être motivé , quand je vois certains commentaires j'ai l'impression de voir nos politiques.....  
J'aime Répondre 2 · 21 h

**Pascal Boyer** heu, je n'interviendrais pas sur le fond mais je lis quand même des trucs "bizzares" notamment sur les coûts. Je suis président de club, la part fédérale d'une licence sénior est de ...76€, le reste est la part ligue (26€ en 2017 en aquitaine). Quant aux 1000€ à régler si pas d'organisation d'épreuve est une pure invention.....  
J'aime Répondre 1 · 12 h

**Denis Jaeger** a répondu · 19 réponses · 15 min

**Eric Saez** Le mensonge ne fait peur à personne depuis quelques mois  
Ces n'est pas bien grave beaucoup de gens le savent  
J'aime Répondre 1 · 11 h

**Vivi Valdeviria** a répondu · 4 réponses · 22 min

**Andree Vidi** Mr Poggi vous parlez transparence alors que vous étiez prêt à faire voter une personne non licenciée à l'AG Fédérale 🤔🤔🤔  
Vous n'avez honte de rien. Merci au professionnalisme du personnel fédéral qui s'est aperçu de cette supercherie 🤔🤔🤔  
J'aime Répondre 1 · 2 h

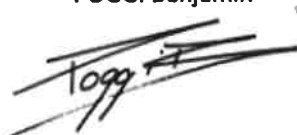
**Benoit Pellerin** Tu sais Andree Vidi, c'est comme Huon : il critique tout, "moi je moi je" et ce gagnol il a une licence américaine parce que c'est moins cher. Mais qu'il la boucle !!!  
J'aime Répondre 1 · 1 h

Suite à échange téléphonique avec Madame VIDIL ce jour même à 20H20, elle ne comprend pas ma demande concernant ses propos publiques, qui me mettent personnellement en cause et qui ne correspondent pas à la réalité.

Je demande par la présente expressément à ce que Madame VIDIL retire ses propos et présente publiquement ses excuses.

Très sincères salutations.

POGGI Benjamin

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Poggi', is written over several horizontal lines that have been struck through with multiple diagonal strokes.



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
**TRIATHLON**

*Le Président*

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

**Monsieur Benjamin POGGI**

Saint-Denis,  
le 22 mars 2017

**Lettre recommandée avec AR : 1A 116**

**Objet :** Demande de saisine de la commission disciplinaire  
**Réf :** Affaire POGGI-VIDIL

Monsieur,

J'ai bien reçu le 20 mars 2017 votre lettre recommandée avec avis de réception n°1E 002 186 4812 4 demandant la saisine de la commission disciplinaire à l'encontre de Madame Andrée VIDIL en raison du commentaire qu'elle a posté sur le compte Facebook de Monsieur Florent ROY le 14 mars 2017 et que vous considérez comme étant diffamatoire.

Après examen de votre demande, je vous informe que, conformément aux points 1.3 et 1.4 du Règlement Disciplinaire actuellement en vigueur, je l'ai jugée non recevable car les éléments présentés ne justifient pas la mise en place d'une procédure disciplinaire.

Par ailleurs, après vérification, je note que le commentaire incriminé n'apparaît plus sur le compte Facebook de Monsieur Florent ROY.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma parfaite considération.

**Philippe LESCURE**